

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration de Sherbrooke Innopole tenue le 26 mars 2024 à 15 h 00 à la salle du Conseil de Sherbrooke Innopole située au Quartier général de l'entrepreneuriat, 80 rue Wellington Sud, bureau 3700 à Sherbrooke, Québec.

### SONT PRÉSENTS

- Étienne Villeneuve, président
- Véronique Sinclair-Desgagné, vice-présidente
- Pierre Pomerleau, trésorier – *par téléconférence*
- Nancy Marcotte, secrétaire
- Vincent Aimez
- Jasmin Allard
- Jean-René Couture
- Éric Gagné (*à partir du point 8.1.1*)
- Nathalie Hébert
- Samuel Nadeau
- Stephen Cabana, observateur

### SONT EXCUSÉES

- Michèle Côté
- Manon Tremblay

### INVITÉS

- Sylvain Durocher, directeur général, Sherbrooke Innopole
- Julie Lachapelle, adjointe de direction, Sherbrooke Innopole

---

#### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Étienne Villeneuve ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux administrateurs.

Il invite, Stephen Cabana, directeur général adjoint du Service du développement économique, à se présenter, lequel participe à l'assemblée à titre d'observateur.

#### 2. PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Étienne Villeneuve agit à titre de président et Nancy Marcotte agit à titre de secrétaire d'assemblée.

#### 3. AVIS DE CONVOCATION ET QUORUM

L'avis de convocation ayant été envoyé à tous les administrateurs en respect des règlements et la majorité des administrateurs étant présents, la réunion est déclarée valablement constituée.

#### 4. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Vincent Aimez déclare son conflit d'intérêts relativement au dossier de demande d'aide financière qui sera traité au point 9.1.1 de l'ordre du jour de la présente assemblée.

#### 5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2024-010

Il est résolu à l'unanimité

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout au Divers du point 12.1 *Événement - remerciement des membres du CA.*

## 6. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 20 FÉVRIER 2024

CA-2024-011

Il est proposé par : Jean-René Couture  
Appuyé par : Nathalie Hébert

D'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 20 février 2024 tel que présenté.

## 7. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

Le tableau des suivis du procès-verbal de l'assemblée du 20 février dernier est déposé. Sylvain Durocher apporte des précisions sur les points d'attention suivants :

- parmi les 12 administrateurs en fonction de Sherbrooke Innopole, les 5 personnes qui ont manifesté un intérêt et qui vont participer au conseil d'administration d'Entreprendre Sherbrooke sont : Nancy Marcotte, Samuel Nadeau, Pierre Pomerleau, Véronique Sinclair-Desgagné et Étienne Villeneuve;
- dépôt de l'étude réalisée par Drummond Économique des marques concurrentes les plus inspirantes qui démontre clairement que l'image de Sherbrooke Innopole est innovatrice, jeune et d'envergure laquelle fait partie des organisations d'envergure. Cette étude a été transmise au président d'Entreprendre Sherbrooke, au directeur du Service du développement économique ainsi qu'à la présidente de la Commission du développement économique.

*Éric Gagné se joint à l'assemblée au cours du point suivant.*

## 8. ACTUALISATION DE LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 8.1 Mise à jour - transition

#### 8.1.1 Ressources humaines et maintien des expertises

Étienne Villeneuve rappelle qu'en raison de la réorganisation des mandats de développement économique, un avis de licenciement collectif concernant les 19 salariés de Sherbrooke Innopole sera effectif à compter du 31 mars prochain.

Un tableau-résumé réalisé en date de ce jour démontrant la transition des ressources humaines et du maintien des expertises vers la Ville de Sherbrooke et Entreprendre Sherbrooke est déposé au dossier, lequel affiche les pourcentages suivants :

- Licenciement : 48 %
- Entreprendre Sherbrooke : 26 %
- Service du développement économique : 26 %
- Ville de Sherbrooke : 0 %

Des discussions ont lieu pour trouver des solutions afin de retenir le maximum d'expertise au sein des entités précédemment mentionnées. Un bilan est à prévoir.

*Julie Lachapelle se retire de la salle pour le point suivant.*

## 8.2 Transition administrative

### 8.2.1 Indemnités de licenciement

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sherbrooke a confié à Sherbrooke Innopole l'exercice de certains de ses pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) selon les modalités décrites à l'entente de délégation intervenue entre les parties le 14 juin 2021, laquelle fut approuvée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 21 avril 2021;

CONSIDÉRANT QU' aux termes de la résolution C.M. 2023-8523, datée du 20 juin 2023, le conseil municipal de la Ville a décidé de :

- rapatrier à l'intérieur de l'organisation municipale certaines responsabilités en développement économique et ainsi effectuer un transfert d'expertises entre les organismes mandataires en développement économique et la Ville;
- maintenir Entreprendre Sherbrooke comme seule organisation externe qui agira comme mandataire de certaines responsabilités municipales de première ligne et de revoir sa structure en fonction des mandats externalisés qui lui seront confiés;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la refonte de la structure de gouvernance en développement économique, l'entente de délégation intervenue entre les parties le 14 juin 2021 ne sera pas reconduite, et que la Ville a reporté la fin de l'entente de délégation au 31 mars 2024;

CONSIDÉRANT QU' au 1<sup>er</sup> avril 2024, Sherbrooke Innopole :

- ne sera plus mandataire de la Ville de Sherbrooke pour le développement économique;
- ne recevra plus de financement de la part de la Ville de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QUE les 19 employés de Sherbrooke Innopole devront être licenciés en raison de la réorganisation des mandats de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de licenciement collectif a été affiché le 1<sup>er</sup> février 2024;

CONSIDÉRANT QUE les avis de cessation d'emploi ont été communiqués aux employés le 5 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE Sherbrooke Innopole a historiquement offert une indemnité pour les situations de licenciement;

CONSIDÉRANT QUE Sherbrooke Innopole désire offrir une indemnité de licenciement pour les employés qui perdront leur emploi;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines s'est réuni à trois reprises pour étudier la proposition d'indemnisation de licenciement suggérée par la direction générale afin de déterminer une approche juste et équitable;

CONSIDÉRANT QUE la firme BrioRH a été consultée pour valider l'approche méthodologique et clarifier certaines questions du comité;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines a approuvé, lors de sa rencontre du 16 février 2024, l'approche d'indemnité proposée;

- CONSIDÉRANT QUE le comité d'audit a pris connaissance dudit dossier, lors de sa rencontre du 19 février 2024, et que ce dernier a approuvé le scénario budgétaire proposé en prévision de le recommander au conseil d'administration du 20 février 2024;
- CONSIDÉRANT QUE la proposition initiale pour l'enveloppe budgétaire associée aux indemnités de licenciement a été présentée au conseil d'administration du 20 février 2024;
- CONSIDÉRANT QU' il n'était pas possible lors de cette assemblée de déterminer le nombre exact d'employés pour lesquels une indemnité de licenciement serait offerte et, qu'en raison de cette incertitude, il était préférable d'utiliser une approche conservatrice et prudente et d'envisager que l'ensemble des employés pourrait y avoir accès;
- CONSIDÉRANT QU' en raison des efforts déployés pour maintenir l'expertise en place à l'intérieur du Service du développement économique, d'Entreprendre Sherbrooke ou de la Ville de Sherbrooke, il y avait tout lieu de croire que le montant total des indemnités de licenciement serait inférieur au scénario retenu;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration avait décidé de reporter sa décision afin de permettre une évaluation plus réaliste de l'enveloppe budgétaire requise pour les indemnités de licenciement;
- CONSIDÉRANT QU' en date de la présente :
- 8 employés de Sherbrooke Innopole seront licenciés;
  - 2 employés de Sherbrooke Innopole pourraient être licenciés;
- CONSIDÉRANT QU' en raison de cette situation, il est préférable d'utiliser une approche conservatrice et prudente et d'envisager le licenciement des 10 employés;
- CONSIDÉRANT QU' en raison des processus en cours, il y a tout lieu de croire que le montant total des indemnités de licenciement pourrait être inférieur au scénario retenu;

CA-2024-012

#### Il est résolu à l'unanimité

D'approuver une enveloppe budgétaire maximale de 300 000 \$, laquelle inclut les avantages sociaux et une contingence, afin de répondre aux besoins des indemnités de licenciement.

*Julie Lachapelle réintègre la salle.*

#### 8.2.2 Fermeture de la corporation Sherbrooke Innopole

Au bénéfice des administrateurs, les documents suivants sont déposés au dossier, lesquels ont trait au transfert des actifs de Sherbrooke Innopole :

- une lettre de la Ville de Sherbrooke datée du 11 mars 2024;
- un échange courriel entre le président du conseil d'administration et le directeur du Service du développement économique;
- deux extraits de l'article 10. Partage de l'actif et du passif stipulés à l'entente intervenue entre la Ville de Sherbrooke et Sherbrooke Innopole :
  - 10.1 Cessation des activités de l'organisme;
  - 10.2 Non-renouvellement de l'entente;
- les lettres patentes délivrées par le registraire des entreprises depuis le 11 juillet 2008.

Sylvain Durocher mentionne qu'une firme externe a été retenue pour accompagner Sherbrooke Innopole dans son processus de fermeture.

### 8.2.3 Transfert des actifs mobiliers

La direction générale a reçu, le 11 mars dernier, une lettre du Service du développement économique concernant le transfert des actifs. Celle-ci précisait que, dans le cadre de la cessation des activités de Sherbrooke Innopole, que les droits et actifs appartenant à la Ville de Sherbrooke, doivent être transférés à Entreprendre Sherbrooke pour et au nom de la Ville, et ce, au plus tard le 31 mars prochain, le tout en conformité avec l'article 10.1 de l'entente de délégation.

La liste détaillée des biens meubles formant l'actif de l'organisme, à l'exclusion des équipements informatiques et de bureautique ainsi que tout autre bien ou droit que l'organisme possède, sera transmise d'ici la date demandée en prévision d'obtenir par la suite des directives quant à leur transfert.

### 8.2.4 Transfert des placements

Dans la lettre mentionnée au point précédent, le Service du développement économique demande également de recevoir dans les prochains jours les informations demandées quant aux contrats conclus dans le cadre de la gestion des fonds de développement ou de subvention prévus à l'entente de délégation. Suivant la réception de ces informations, le SDE reviendra à Sherbrooke Innopole avec leurs directives.

*Vincent Aimez se retire de la salle pour le point suivant.*

## 9. POINTS DE DÉCISION

### 9.1 Demande d'aide financière

#### 9.1.1 Entérinement

CONSIDÉRANT QU' après l'analyse du dossier, les membres du comité d'investissement du Fonds de précommercialisation ont octroyé une aide financière à l'entreprise mentionnée au dossier;

CONSIDÉRANT QUE le rôle des administrateurs est d'entériner la décision rendue par le comité d'investissement;

CA-2024-013

#### Il est résolu à l'unanimité

D'entériner le montant préalablement autorisé par le comité d'investissement du Fonds de précommercialisation à l'entreprise mentionnée au dossier.

*Vincent Aimez réintègre la salle.*

### 9.2 Budget du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2024

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la refonte de la structure de gouvernance en développement économique, l'entente de délégation intervenue entre les parties le 14 juin 2021 ne sera pas reconduite, et que la Ville a reporté la fin de l'entente de délégation au 31 mars 2024;

- CONSIDÉRANT QU' au 1<sup>er</sup> avril 2024, Sherbrooke Innopole :
- ne sera plus mandataire de la Ville de Sherbrooke pour le développement économique;
  - ne recevra plus de financement de la part de la Ville de Sherbrooke;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration avait approuvé, lors de la séance du 19 septembre 2023, les demandes budgétaires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 mars 2024 afin de réaliser le plan d'action du premier trimestre 2024;
- CONSIDÉRANT QUE Sherbrooke Innopole a des obligations à rencontrer dans le cours normal de ses opérations jusqu'à sa dissolution finale, notamment la préparation de l'assemblée annuelle et des conseils d'administration;
- CONSIDÉRANT QUE Sherbrooke Innopole a des obligations à rencontrer dans les processus de fin de mandat, notamment la reddition de comptes, l'audit comptable, l'évaluation du portefeuille d'investissement;
- CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines pour réaliser l'ensemble des obligations d'ici la dissolution de la corporation;

CA-2024-014

**Il est résolu à l'unanimité**

D'autoriser un budget de 212 200 \$ pour la réalisation de l'ensemble des tâches de la corporation Sherbrooke Innopole du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2024.

**9.2.1 Désaffectation des réserves**

- CONSIDÉRANT QUE le mandat général de Sherbrooke Innopole octroyé par la Ville de Sherbrooke se termine au 31 mars 2024;
- CONSIDÉRANT QU' une somme de 110 000 \$ est grevée d'une affectation d'origine interne sous la nomination *Réserve pour Zone Innovation* depuis le 23 février 2021;
- CONSIDÉRANT QUE le montant de 110 000 \$ de la *Réserve pour Zone innovation* devait être utilisé sur trois (3) ans pour rembourser les coûts d'acquisition du mobilier de bureau incluant le matériel pour la cafétéria et les salles de rencontre et de repos avec un remboursement sur présentation de pièces justificatives;
- CONSIDÉRANT QU' aucune demande de remboursement avec pièces justificatives n'a été déposée;
- CONSIDÉRANT QUE que la période de trois (3) ans pour effectuer une réclamation est terminée depuis le 21 février 2024;
- CONSIDÉRANT QUE depuis 2016 une somme de 528 848\$ est grevée d'une affectation d'origine interne sous la nomination *Réserve pour projets spéciaux*;
- CONSIDÉRANT QU' aucun projet spécial n'a été déposé au conseil d'administration de Sherbrooke Innopole permettant l'utilisation de la somme affectée;
- CONSIDÉRANT QUE des sommes devront être disponibles pour la fermeture et la dissolution de Sherbrooke Innopole;

**Il est résolu à l'unanimité**

Que Sherbrooke Innopole procède à la désaffectation du grevé d'origine interne de la *Réserve projets spéciaux* et de la *Réserve Zone Innovation* pour un montant total de 638 848 \$ pour augmenter le grevé d'affectation d'origine interne *Réserve fonds de fonctionnement*.

**9.3 Mentorat – Nomination de la cheffe mentore**

CONSIDÉRANT QUE le processus de nomination des chefs mentors de la cellule de mentorat de Sherbrooke Innopole daté du 5 mars 2024 stipule à l'article 7. *Élection du chef mentor* que lorsque le processus de choix est complété, l'organisme porteur (Sherbrooke Innopole) nomme officiellement le chef mentor choisi par vote secret des mentors;

CONSIDÉRANT QUE Luc Riendeau, qui a occupé le poste de chef local depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022, prend la relève du cochef sortant, Alain Delorme, à titre de cochef régional en date du 1<sup>er</sup> avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE le comité de mise en candidature n'a reçu qu'une seule candidature, soit celle de Marie-Josée McGowan et que celle-ci s'est dite intéressée à occuper le poste laissé vacant par Luc Riendeau comme cheffe mentore au niveau local;

**Il est résolu à l'unanimité**

- De nommer officiellement Marie-Josée McGowan en remplacement de Luc Riendeau à titre de cheffe mentore dont la date d'entrée en fonction prend effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, et ce, pour une durée de quatre ans;
- Que le président du conseil d'administration transmette au cochef mentor sortant, Alain Delorme, en son nom, celui du directeur général et celui des administrateurs du conseil d'administration de Sherbrooke Innopole, une lettre de remerciements pour souligner le temps qu'il a consacré à la cellule de mentorat depuis avril 2020.

**9.4 Recommandation du comité des ressources humaines, de nomination et de gouvernance****9.4.1 Recommandation au conseil municipal de renouveler le mandat de quatre membres**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de six membres du conseil d'administration de Sherbrooke Innopole, ci-après nommés, arrive à échéance à l'assemblée annuelle du 23 avril 2024 :

1. Vincent Aimez
2. Michèle Côté
3. Nancy Marcotte
4. Samuel Nadeau
5. Pierre Pomerleau
6. Manon Tremblay

CONSIDÉRANT QUE le mandat de Vincent Aimez et de Manon Tremblay arrive à leur terme maximal lors de cette assemblée;

CONSIDÉRANT QUE les quatre autres membres ont accepté de continuer à siéger au conseil d'administration, et ce, jusqu'à la dissolution de la corporation, laquelle fera suite de la réorganisation de la structure de gouvernance en développement économique;

**Il est résolu à l'unanimité**

Que soit renouvelé à l'assemblée annuelle du 23 avril 2024 le mandat des quatre membres ci-après nommés, et ce, jusqu'à la dissolution de la corporation Sherbrooke Innopole :

1. Michèle Côté
2. Nancy Marcotte
3. Samuel Nadeau
4. Pierre Pomerleau

**10. POINTS D'INFORMATION****10.1 Rapport du comité d'audit**

Le président du comité d'audit, Pierre Pomerleau, présente verbalement le rapport des principaux points traités par ledit comité depuis la dernière assemblée du 20 février dernier. Il apporte des précisions sur les points d'attention suivants :

- date de l'audit à fixer en fin d'année en raison de la dissolution à venir de Sherbrooke Innopole;
- prolongation de l'assurance responsabilité de la direction à prévoir.

**11. DÉPÔT DE DOCUMENTS****11.1 Déclaration de la direction**

La déclaration de la direction relative au règlement des salaires ou compensations dues aux employés ainsi qu'à la remise des déductions fiscales ou autres lois applicables à la compagnie, datée du 15 mars 2024, est déposée au bénéfice des administrateurs.

**11.2 Extraits des procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sherbrooke**

L'extrait des procès-verbaux de la résolution C.M. 2024-9184-00 de la Ville de Sherbrooke intitulé *Fonds régions et ruralité – Volet 2 : adoption des priorités 2024-2025* est déposé au bénéfice des administrateurs.

**12. DIVERS****12.1 Événement - remerciement des membres du CA**

Les administrateurs sont invités à un événement qui suivra les assemblées du 23 avril prochain. Celui-ci a pour but de les remercier du temps qu'ils ont consacré bénévolement à Sherbrooke Innopole au cours de la dernière année en plus de souligner le départ de deux d'entre eux ayant atteint leur mandat maximal, soit Vincent Aimez et Manon Tremblay.

**13. PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée du conseil d'administration est prévue le 23 avril 2024 à 15 h.

*L'observateur (Stephen Cabana) et les membres de la direction de Sherbrooke Innopole (Sylvain Durocher et Julie Lachapelle) sont invités à quitter l'assemblée.*




0

**14. SESSION À HUIS CLOS – SANS LA DIRECTION**

Les administrateurs procèdent à huis clos.

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les sujets ayant été traités, le président de l'assemblée déclare la séance close.

  
Étienne Villeneuve, président

  
Nancy Marcotte, secrétaire

**Assemblée ordinaire du conseil d'administration  
26 mars 2024 à 15 h 00**

*Sherbrooke Innopole  
Quartier général de l'entrepreneuriat  
80, rue Wellington Sud, bureau 3700 à Sherbrooke*

**ORDRE DU JOUR**

1. **Ouverture de l'assemblée** – 1 min.
2. **Président et secrétaire d'assemblée** (*information*) – 1 min.
3. **Avis de convocation et quorum** (*information*) – 1 min.
4. **Déclaration de conflit d'intérêts** (*information*) – 1 min.
5. **Adoption de l'ordre du jour** (*décision*) – 1 min.
6. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 20 février 2024** (*décision*) – 2 min.
7. **Suivi du procès-verbal** (*information*) – 5 min.
8. **Actualisation de la structure de gouvernance en développement économique**
  - 8.1 **Mise à jour - transition** (*information*) – 15 min.
    - 8.1.1 **Ressources humaines et maintien des expertises** (*information*) – 15 min.
  - 8.2 **Transition administrative** (*information*) – 1 min.
    - 8.2.1 **Indemnités de licenciement** (*décision*) – 15 min.
    - 8.2.2 **Fermeture de la corporation Sherbrooke Innopole** (*information*) – 10 min.
    - 8.2.3 **Transfert des actifs mobiliers** (*information*) – 10 min.
    - 8.2.4 **Transfert des placements** (*information*) – 5 min.
9. **Points de décision**
  - 9.1 **Demande d'aide financière**
    - 9.1.1 **Entérinement** – 5 min.
  - 9.2 **Budget du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2024** – 10 min.
    - 9.2.1 **Désaffectation des réserves** – 5 min.
  - 9.3 **Mentorat – Nomination de la cheffe mentore** – 2 min.
  - 9.4 **Recommandation du comité des ressources humaines, de nomination et de gouvernance**
    - 9.4.1 **Recommandation au conseil municipal de renouveler le mandat de quatre membres** – 3 min.
10. **Point d'information**
  - 10.1 **Rapport du comité d'audit** – 5 min.



11. **Dépôt de documents** (*information*)
  - 11.1 Déclaration de la direction – *1 min.*
  - 11.2 Extraits des procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sherbrooke – *1 min.*
12. **Divers**
13. **Prochaine assemblée : 23 avril 2024 à 15 h – 1 min.**
14. **Session à huis clos – sans la direction – 45 min.**
15. **Levée de l'assemblée**